



CLIMAT,
INÉGALITÉS,
CONFLITS...

QUEL
CAPITALISME
DEMAIN ?

28, 29
AOÛT
2019

Séance plénière : Inégaux face à l'impôt. Enfin le grand soir fiscal ?

Participaient à ce débat :

- Agnès BENASSY-QUERE, membre du Cercle des économistes, ancienne présidente-déléguée du Conseil d'analyse économique (CAE)
- Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics
- Valérie PECRESSE, présidente de la région Île-de-France
- Patrick POUYANNE, président-directeur général du groupe TOTAL
- Agnès VERDIER-MOLINIE, directrice de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (Fondation IFRAP)

Animateur : Marc LANDRE, rédacteur en chef, responsable du service Économie France au Figaro.

Marc LANDRE rappelle que la France possédait jusqu'en décembre 2018 le titre de vice-championne du monde des prélèvements obligatoires, en deuxième position derrière le Danemark. Selon l'étude réalisée par l'OCDE, elle détient dorénavant la couronne mondiale, puisque le taux de prélèvement obligatoire avoisine 45 à 46 %. Avec un taux de dépenses publiques correspondant à 56 ou 57 % du PIB, la France dispute la première place mondiale à la Finlande. Notre pays est celui dans lequel le jour de libération fiscale, à partir duquel les actifs commencent à travailler pour eux-mêmes, est le plus tardif dans l'année. En 2019, celui-ci est intervenu le 19 juillet, seulement une heure après l'Autriche, mais huit jours avant celui de l'année 2018. La baisse significative observée en dix ans résulte notamment de la transformation du CICE en baisse pérenne des cotisations patronales et de la suppression des cotisations salariales chômage et maladie. Néanmoins, la France conserve la dernière place et cette situation n'a guère de chances d'évoluer à court terme.

Même si le terme de « grand soir fiscal » apparu à la fin du 19^e siècle est fondamentalement lié à l'idéologie communiste et s'explique par les conditions de vie extrêmement précaires des ouvriers à cette époque, la question reste d'actualité, comme l'a rappelé le mouvement des Gilets jaunes.

Agnès BENASSY-QUERE souligne que l'enjeu de la fiscalité consiste à lever des ressources budgétaires tout en limitant l'impact négatif de l'impôt sur l'efficacité productive et en utilisant partiellement ces recettes pour corriger les inéquités dans la répartition des revenus voulue par le marché. La levée des ressources fiscales pose un problème d'acceptabilité. En outre, l'évasion, la fraude et l'optimisation, qui représentent une volatilisation d'au moins 1 % du PIB chaque année, constituent un sujet commun à tous les pays européens, malgré certains progrès.

Enfin, les impôts de production sont particulièrement élevés en France. La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) produit une imposition en cascade, dont les PME souffrent de manière indirecte. La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est un système complexe qui nuit particulièrement aux PME. A l'inverse, le secteur productif bénéficie parfois de rentes de localisation. Leur taxation, qui ne pose pas de difficultés, est notamment l'enjeu des taxes foncières. Il est également nécessaire de renverser la vapeur en matière de taxation sur la pollution afin que le pollueur devienne le payeur. Toutes ces actions améliorent l'efficacité du système productif.

Enfin, l'aplatissement des barèmes de production est un phénomène mondial, dans un contexte de forte élasticité des hauts revenus. Toutefois, l'Europe a une ambition sociale supérieure au reste du monde et la coordination en la matière constitue une urgence.

La réforme fiscale de 2017 aux Etats-Unis a impulsé un changement et incité l'OCDE à exprimer des propositions vis-à-vis du numérique. En Europe, les taux marginaux supérieurs d'impôt sur le revenu sont plafonnés à 57 % en Suède, contre 10 % en Bulgarie et en Roumanie, ce qui soulève la question des transferts des pays de l'Ouest vers ceux de l'Est. Il est envisageable que les pays d'Europe de l'Ouest puissent à conditionner la poursuite de ces transferts à une meilleure progressivité des barèmes d'imposition.

Valérie PECRESSE affirme que, dans la perspective du Brexit, la Région Ile-de-France a engagé une réflexion sur les atouts et les handicaps en matière d'attraction des investissements étrangers dans l'Hexagone, où le niveau des impôts de production est largement supérieur aux autres pays d'Europe et très lié à la création d'emplois. D'une part, il faut supprimer la C3S. D'autre part, le centre d'analyse économique propose que la baisse de la CVAE fasse l'objet d'un report sur la TVA, mais il reste à apprécier l'impopularité d'une telle mesure. En revanche, le MEDEF propose de remettre à plat le système des zones franches et de confier aux Régions la création des zones d'attractivité économique et la modulation de la CVAE à la baisse sur les territoires en difficulté.

Certes, 80 % des entreprises venues de Londres souhaitent s'implanter dans un périmètre compris entre l'Opéra, Rueil-Malmaison, Issy-les-Moulineaux et Asnières. Cependant, la Région Ile-de-France, qui accueille 12 millions d'habitants, est confrontée à des problèmes de transports, puisque les emplois s'y concentrent à l'ouest et les habitants à l'est. Il est impératif de revivifier la création d'emplois dans les quartiers populaires et des usines dans les zones rurales, mais aussi de mettre en place une règle d'or en matière de stabilité fiscale.

Patrick POUYANNE rappelle que, selon un rapport du Conseil d'Etat publié en 2008, le code général des impôts a fait l'objet de changements de l'ordre de 20 % par an entre 1990 et 2008. Cette tendance pérenne va à l'encontre des investissements, de la confiance et du consentement à l'impôt.

Le Groupe TOTAL acquitte 1,7 milliard d'euros d'impôts, taxes et cotisations en France ainsi que 6 milliards d'euros au plan international, où son taux d'impôt est de 39 %, contre 33 % en France, pour un résultat compris entre 11 et 12 milliards d'euros. Si les taux faciaux sont extrêmement élevés en France, mais les niches sont très nombreuses. Comme l'a souligné Gérald DARMANIN, la mise en place d'un taux unique et la suppression des niches engendreraient une baisse du taux d'impôt sur les sociétés à un niveau inférieur à 15 %. En Europe, le taux moyen (22 %) va diminuer dans le contexte de sa diminution en France, mais il reste majoritairement compris entre 15 et 20 %, contre 10 % en Suisse et 8 % à Singapour. L'instauration d'un taux plus bas et d'une assiette plus large permettrait d'inciter aux investissements et aux embauches. Le taux unifié de 30 % de la flat tax sur le patrimoine se traduit par 20 % de revenus supplémentaires.

Marc LANDRE rappelle que Valérie PECRESSE est opposée à la proposition d'abaissement à 15 % de l'impôt sur les sociétés.

Valérie PECRESSE affirme que les investissements réalisés dans la recherche en France n'auraient plus la même rentabilité si le crédit impôt-recherche était supprimé. De nombreuses startups ne bénéficiaient pas de l'impôt sur les sociétés alors qu'elles bénéficient actuellement du crédit d'impôt recherche. Cette mesure créerait de l'instabilité à court terme. L'important travail mené en Ile-de-France dans la perspective du Brexit rend désormais la France plus attractive que Singapour et Bangalore. Le triplement du crédit impôt-recherche en fait le premier site de R & D du monde.

Agnès VERDIER-MOLINIE affirme que les niches fiscales ne rendent pas la fiscalité française inférieure à celle des autres pays. Par ailleurs, elle constate que la valeur des prélèvements obligatoires acquittés par les entreprises, y compris le CICE et le pacte de responsabilité, ont évolué de 393 à 459 milliards d'euros depuis 2011. La France est plutôt le pays du bonneteau que celui des niches et des crédits d'impôt. Les cadeaux n'existent pas, puisque toute baisse d'un côté est assortie par une hausse de l'autre côté. Notre pays est celui qui taxe le plus et qui dépense le plus. En 2014, les entreprises françaises acquittaient 167 milliards d'euros d'impôt supplémentaires par rapport à leurs homologues. L'écart ne s'est pas réduit depuis lors. Si les

entreprises françaises payaient le même montant d'impôt moyen que dans la zone euro, leurs impôts subiraient une baisse globale de 105 milliards d'euros d'impôts par an.

Dans l'Hexagone, les charges des employeurs représentent 11 points de PIB, contre 7,9 en zone euro et 6,7 en Allemagne. Les taxes sur la production sont supérieures d'une cinquantaine de milliards d'euros à celles de l'Allemagne. Les statistiques de l'IFRAP montrent qu'aucune baisse de la fiscalité des entreprises n'est intervenue jusqu'à présent. Le CICE et le pacte de responsabilité n'ont rien résolu.

Marc LANDRE observe que, selon les chiffres du rapporteur général du budget, les niches fiscales sont de l'ordre 100 milliards d'euros en France, dont 36 milliards d'euros pour les entreprises. Elles ne peuvent être supprimées qu'à hauteur d'un milliard d'euros cette année et 600 millions d'euros dans le cadre du PLF 2020.

Gérald DARMANIN rappelle que le montant de 100 milliards d'euros de niches fiscales est supérieur aux recettes de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 75 milliards d'euros. La suppression de deux milliards d'euros de niches sur deux ans sera progressive et implique d'accorder du temps aux discussions avec les différents acteurs. Dans le secteur des travaux publics, la taxe sur le gazole non routier (GNR) a été supprimée l'an passé, mais certaines entreprises n'ont pas les moyens de s'adapter aussi rapidement à ces changements.

Sur le plan idéologique, chacun a tendance à penser qu'un haut niveau de fiscalité peut faire évoluer les comportements, mais cette volonté est de moins en moins acceptée. Le gouvernement a d'ailleurs pêché en projetant d'instaurer la taxe carbone. Les impôts de production en France sont parmi les plus élevés et fragilisent le secteur industriel. Les impôts locaux sont ceux qui ont le plus augmenté depuis vingt ans par rapport aux impôts nationaux. Ils n'existent pas en Allemagne, où les impôts nationaux sont payés au plan local. Leur baisse engendrerait une perte de recettes pour les collectivités.

D'un côté, les dépenses publiques de la France en matière sanitaire et sociale représentent 15 % de ces dépenses au plan mondial. De l'autre côté, les attentes de réduction fiscale soulèvent la question du modèle de société dans laquelle l'on veut vivre et nécessitent des arbitrages sur la fiscalité. Le gouvernement a fait le choix d'abaisser l'impôt sur le capital tout en conservant à l'identique l'impôt sur l'immobilier, puis de réduire l'impôt sur les ménages. Il est important d'accorder toute l'attention nécessaire au devoir d'équilibre entre les Français confrontés à des difficultés et ceux qui souhaitent un renforcement du libéralisme.

Agnès VERDIER-MOLINIE affirme que l'intérêt de tous est de vivre dans un pays bien géré où les entreprises ont la capacité à créer des emplois marchands et à redistribuer de la valeur ajoutée. Or la création de valeur ajoutée génère 74 % d'impôts supplémentaires. La transformation du modèle promise par le gouvernement n'est pas intervenue.

Gérald DARMANIN objecte que ce taux est de 47 %.

Agnès BENASSY-QUERE affirme qu'il n'existe pas de corrélation entre le niveau des dépenses publiques et la croissance. Il s'agit d'un choix politique. Par ailleurs, l'entreprise n'est pas considérée par les économistes comme un acteur qui paye des impôts, mais comme le lieu où se rencontrent le capital et le travail, qui sont tous les deux taxés. Selon certaines études, 50 % de l'impôt sur les sociétés est acquitté par les salariés sous la forme de niveaux d'emploi plus bas et de salaires plus faibles. Il faudrait simplifier et réduire le nombre d'impôts et de niches fiscales.

Valérie PECRESSE souligne que l'Île-de-France est la seule Région à avoir diminué ses dépenses de fonctionnement en valeur depuis trois ans, grâce à la suppression de structures marginale et de centaines de postes. L'intérêt général est de réduire l'impôt, dépenser l'argent des contribuables de manière plus efficace et créer davantage d'emplois en France.

Patrick POUYANNE rappelle qu'en 2040, la population française comptera 5 millions d'habitants supplémentaires, dont 5 millions de personnes âgées de 75 ans. Compte tenu de l'allongement de la durée de vie, les équilibres ne peuvent plus essentiellement reposer sur les actifs et les entreprises. La réforme des retraites est l'opportunité d'ouvrir un débat sur les fonds de pension. Enfin, le débat sur la solidarité intergénérationnelle pose la question de la transmission des héritages. Il faut revoir la fiscalité de la succession pour favoriser la transmission vers les générations qui en ont besoin.

Gérald DARMANIN souligne que la taxation de l'héritage peut être considérée comme une double peine injuste, puisque les bénéficiaires acquittent déjà d'autres impôts. De plus, le fait d'hériter ou non peut être considéré comme une inégalité de fait. En revanche, il est souhaitable d'ouvrir une réflexion sur la question des donations.

Agnès BENASSY-QUERE observe que l'économiste Antony ATKINSON a proposé d'élever le taux marginal au fur et à mesure de la vie afin d'inciter les legs au plus grand nombre possible d'héritiers, y compris hors du cercle familial.